

Orientation

D-09

CLAP

FICHE N°X109

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 15/03/2016

Accepté par le CLAP : 15/03/2016

Référence Directive : Annexe I

Annexe III

Sujet : Evaluation de la conformité - Composants

Question :

Un fabricant de composants doit-il inclure un examen de la conception, une épreuve ou un examen final par un organisme notifié si ces composants sont destinés à être utilisés ultérieurement dans un équipement DESP ?

Réponse :

Non. Les composants ne sont pas des équipements sous pression et ne sont donc pas soumis aux procédures d'évaluation de conformité.

Pour les exigences relatives aux composants destinés à des équipements sous pression, voir Orientation A-22 (CLAP X027) et Orientation G-19 (CLAP X155).

Note 1 : L'examen final, y compris l'épreuve, s'applique à l'équipement sous pression complet et non au composant lui-même.

Note 2 : Si le composant n'est pas conçu selon une norme harmonisée, le fabricant de l'équipement peut également demander des informations sur la conception.

Note 3 : Il n'y a pas de base légale dans la DESP permettant à un organisme notifié de délivrer un certificat de conformité pour des composants.

2020/01/04